



Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 78 a) de la liste préliminaire*

Les océans et le droit de la mer : les océans et le droit de la mer

Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa dix-huitième réunion

Lettre datée du 30 mai 2017, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Processus consultatif informel

En application de la résolution [71/257](#) de l'Assemblée générale, nous avons été nommés Coprésidents de la dix-huitième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du Processus consultatif informel à sa dix-huitième réunion, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15 au 19 mai 2017. Notre résumé des débats sur les questions et idées soulevées par les participants, notamment sur le thème « Les effets des changements climatiques sur les océans », constitue le document final de la réunion. Nous tenons à souligner que, lors de la réunion, des experts scientifiques de renom et des représentants gouvernementaux, dont le texte des exposés est disponible sur le site Web du Processus consultatif informel, ont contribué à mieux faire connaître le lien entre le climat et les océans, question d'importance cruciale pour l'avenir de notre planète.

Comme c'est l'usage, nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 78 a) de la liste préliminaire. En outre, comme la possibilité en a été mentionnée dans l'intervention que vous avez faite lors de la réunion, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire porter le texte de la présente lettre et du rapport qui lui est joint à l'attention de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendra au Siège de l'Organisation à New York du 5 au 9 juin 2017.

Les Coprésidents
(*Signé*) Kornelios **Korneliou**
Gustavo **Meza-Cuadra**

* [A/72/50](#).



Dix-huitième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

(15-19 mai 2017)

Résumé des débats établi par les Coprésidents¹

1. La dix-huitième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif informel) s'est tenue du 15 au 19 mai 2017. Conformément à la résolution [71/257](#) de l'Assemblée générale, les participants ont concentré leurs débats sur le thème « Les effets des changements climatiques sur les océans ».

2. Ont participé à la réunion les représentants de 70 États, six organisations et autres entités et organismes intergouvernementaux et une organisation non gouvernementale².

3. Les participants à la réunion disposaient des documents suivants : a) rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, consacré au thème de la dix-huitième réunion du Processus consultatif informel ([A/72/70](#)); b) organisation des travaux et ordre du jour provisoire annoté de la réunion ([A/AC.259/L.18](#)).

Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

4. Les Coprésidents, Kornelios Korneliou, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent de Chypre auprès de l'ONU, et Gustavo Meza-Cuadra, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent du Pérou d'auprès de l'ONU, nommés par Peter Thomson, Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, ont ouvert la réunion.

5. Le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, Stephen Mathias, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, du Département des affaires économiques et sociales, Thomas Gass, et l'Administratrice de programmes du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Shifaana Thowfeequ, ont fait des observations liminaires au nom du Secrétaire général.

6. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire annoté et approuvé l'organisation des travaux, telle que modifiée oralement.

Point 3 de l'ordre du jour

Échange de vues général

7. Les séances plénières des 15 et 18 mai ont donné lieu à un échange de vues général. Les délégations ont souligné l'importance du Processus consultatif informel, en mettant un accent particulier sur le thème « Les effets des changements climatiques sur les océans » dans leurs déclarations (par. 10 à 48 ci-après). Les débats consécutifs aux différents exposés d'experts consacrés au thème de la réunion sont résumés dans les paragraphes 49 à 111 ci-après.

¹ Le résumé a été établi à des fins de référence uniquement et ne constitue pas un compte rendu des débats.

² La liste des participants peut être consultée sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, à l'adresse www.un.org/Depts/los/index.htm.

8. Les délégations ont salué la décision de l'Assemblée générale de proroger le mandat du Processus consultatif informel et d'examiner à nouveau son efficacité et son utilité à sa soixante-treizième session. Elles ont noté que le Processus consultatif informel était une plate-forme unique en son genre, qui permettait d'intégrer les connaissances et de faciliter l'échange de vues entre diverses parties prenantes sur les grandes questions relatives aux océans et au droit de la mer, y compris les questions nouvelles. Elles ont indiqué qu'elles restaient attachées au rôle joué par le Processus consultatif informel pour ce qui est de faciliter la coordination entre organismes compétents, de mieux faire connaître les questions concernant les océans, y compris les questions nouvelles, et de promouvoir les piliers social, économique et environnemental du développement durable.

9. Les participants ont salué les personnes qui avaient apporté leur concours au Fonds de contributions volontaires afin d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, les petits États insulaires et les États sans littoral, à participer aux réunions du Processus consultatif informel. La Directrice de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a fait le point sur l'état du Fonds, rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 71/257, s'était déclarée de nouveau gravement préoccupée par le manque de ressources du Fonds et avait demandé instamment que des contributions supplémentaires soient versées.

Thème de la réunion

10. Les délégations se sont félicitées du choix du thème, soulignant qu'il fallait d'urgence lutter contre les effets des changements climatiques sur les océans. Elles ont salué le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/72/70), qui constituait une base solide pour les débats.

11. Dans l'ensemble, les délégations ont estimé que les changements climatiques anthropiques avaient des effets sur les océans, et des conséquences environnementales, sociales et économiques pour tous les États, notamment les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, les États sans littoral et les petits États insulaires, ainsi que pour les États côtiers d'Afrique. Elles ont souligné qu'il fallait agir immédiatement pour lutter contre ces conséquences et continuer de mobiliser l'attention coordonnée de la communauté internationale, compte tenu notamment des graves implications pour les pays côtiers de faible altitude, dont l'existence même était menacée.

12. Dans ses interventions, le Président de l'Assemblée générale a mis en lumière le lien intrinsèque entre les effets des changements climatiques sur les océans et le développement durable, notamment dans l'optique de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a également noté l'intérêt que présentaient les débats tenus dans le cadre du Processus consultatif informel pour la prochaine Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendrait au Siège de l'ONU à New York du 5 au 9 juin 2017.

13. Les Coprésidentes du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, Juliette Babb-Riley (Barbade) et Carolyn Schwalger (Nouvelle-Zélande), ont présenté le résumé technique de la première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin sur les effets des changements climatiques et les modifications atmosphériques qu'ils entraînaient sur l'océan. Les participants ont jugé que la première Évaluation mondiale intégrée du

milieu marin et le résumé technique étaient des outils utiles pour éclairer les débats tenus dans le cadre du Processus consultatif informel.

14. Les délégations ont signalé qu'il importait de combattre les effets des changements climatiques sur les océans pour réaliser le Programme 2030, et notamment l'objectif de développement durable n° 14. Il a été souligné que les effets négatifs des changements climatiques sur les océans menaçaient gravement l'action que menaient en faveur du développement durable les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les États côtiers d'Afrique. Plusieurs délégations ont estimé qu'il serait plus difficile de mettre en œuvre le Programme 2030 si l'on ne s'attaquait pas immédiatement à ces effets négatifs.

15. Plusieurs délégations ont noté que les débats consacrés au thème de la réunion pourraient apporter une contribution substantielle à la Conférence sur les océans et aider à promouvoir une action plus ambitieuse. L'une d'elles a encouragé les participants à appuyer les efforts visant à inscrire les engagements volontaires pris avant la Conférence pour ce qui est de s'attaquer de façon concrète et pragmatique aux problèmes qui touchaient les océans.

16. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait appliquer effectivement la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui définissait le cadre juridique de toutes les activités menées dans les mers et les océans, ainsi que les instruments connexes. L'une d'elles a estimé que cela contribuerait à renforcer la résilience des océans et à améliorer les mesures d'atténuation axées sur les océans, ainsi que la capacité d'absorption des océans en tant que puits de carbone, ce qui permettrait d'étayer les efforts entrepris pour réaliser les objectifs d'adaptation et d'atténuation prévus dans l'Accord de Paris.

17. Il a également été fait référence aux travaux de l'Assemblée générale sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, qui avait un rôle à jouer dans la lutte contre les effets des changements climatiques.

18. Nombre de délégations ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre l'Accord de Paris et de respecter les engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cet égard, plusieurs d'entre elles ont mis en avant le principe des responsabilités communes mais différenciées. En outre, l'accent a été mis sur l'application du Protocole de Kyoto et l'importance de l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha relatif à la deuxième période d'engagement au titre du Protocole. Les objectifs pertinents du Programme 2030, en particulier l'objectif n° 14, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique adoptés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et le Programme d'action d'Addis-Abeba ont également été rappelés.

19. De nombreuses délégations ont communiqué des informations sur les mesures adoptées aux niveaux national et régional, notamment les contributions prévues déterminées au niveau national, pour respecter les engagements pris dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Ces mesures visaient à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à développer les énergies renouvelables, à renforcer les capacités, à créer des aires marines protégées et à mener des activités de sensibilisation. Les délégations ont souligné que la réduction des émissions de gaz à effet de serre était une priorité.

20. Il a été proposé que la résolution 65/150 de l'Assemblée générale, intitulée « La protection des récifs coralliens au service de moyens de subsistance et d'un développement durables », soit examinée en vue d'un suivi complémentaire.

21. Les participants ont fait ressortir que le réchauffement et l'acidification des océans, ainsi que leurs effets cumulés, étaient des conséquences majeures des changements climatiques. Parmi les effets connexes, ils ont cité la hausse du niveau des mers, les phénomènes météorologiques extrêmes, la fonte des glaces polaires, qui ont donné lieu aux phénomènes suivants : inondation et érosion des côtes, destruction d'infrastructures et de biens, intrusion saline, dégradation des écosystèmes et des terres agricoles, stratification des océans et hypoxie, ou déperdition d'oxygène, migration des stocks halieutiques et blanchissement des coraux. Ils ont également noté qu'outre ces effets, les océans étaient soumis à de nombreuses pressions cumulées, telles que la surpêche et les pratiques halieutiques nuisibles, la pollution, la dégradation des habitats, la perte de biodiversité et le bruit en milieu marin.

22. Il a été admis que les changements climatiques et leurs effets menaçaient gravement les populations, les économies et la paix et la sécurité, et avaient des incidences sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, la santé et la culture, notamment le patrimoine culturel subaquatique. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays côtiers de faible altitude, ainsi que les États côtiers d'Afrique, étaient particulièrement vulnérables à cette menace.

23. À cet égard, plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait resserrer la coopération et la coordination, notamment par le renforcement des capacités et le transfert de technologies, afin d'atténuer les effets des changements climatiques sur les océans et de s'y adapter.

24. Certaines délégations ont souligné que les océans absorbaient plus de 90 % de la chaleur excédentaire produite par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui entraînait leur réchauffement et portait gravement atteinte aux espèces marines ainsi qu'aux écosystèmes et à la biodiversité. Selon les prévisions, les eaux de surface des régions tropicales et des régions subtropicales de l'hémisphère Nord devraient connaître le réchauffement le plus important. Des délégations ont également souligné que le réchauffement des océans jouait un rôle déterminant dans la hausse du niveau des mers et les phénomènes météorologiques extrêmes.

25. De nombreuses délégations se sont inquiétées de l'éventualité d'une perte totale ou partielle de territoires sous l'effet de l'élévation du niveau des mers, et de ses conséquences sur les zones et les frontières maritimes, en particulier pour les îles et les côtes de faible altitude. Il a également été noté que la hausse du niveau des mers n'était pas uniforme, certaines zones connaissant une élévation trois fois plus importante que la moyenne mondiale. Des participants ont souligné qu'outre la perte de territoires souverains, l'élévation du niveau de la mer avait des répercussions sur les populations vivant dans des zones côtières et pourrait faire perdre des centaines de milliards de dollars en infrastructures. Il a été noté que, dans certains pays, des populations pouvaient déjà être amenées à se déplacer du fait de la hausse du niveau des mers.

26. Certaines délégations ont demandé que la Sixième Commission de l'Assemblée générale ou la Commission du droit international examinent la question de l'élévation du niveau des mers et de ses conséquences juridiques pour les petits États insulaires en développement. L'une d'elle a expressément indiqué qu'il convenait d'analyser les implications juridiques de la hausse du niveau des

mers sur la délimitation des frontières maritimes. Cependant, ces propositions ont suscité des réserves et il a été souligné qu'il fallait poursuivre leur examen.

27. Certaines délégations ont signalé que le réchauffement des océans entraînait la fonte de plates-formes de glace dans les régions polaires, le volume de la glace de mer de l'Arctique étant à son niveau le plus faible jamais enregistré depuis près de 50 ans. On prévoyait que l'Arctique puisse connaître un été sans glace vers le milieu du siècle. Il a également été souligné qu'en raison de la fonte des glaces et de la diminution de l'enneigement, les nouvelles eaux libres et le sol absorbaient davantage de chaleur, ce qui accentuait le réchauffement. La fonte du pergélisol dans les régions polaires libérait également les gaz à effet de serre qui étaient piégés dans la glace, ce qui aggravait les émissions. Il a été noté que, dans une nouvelle étude scientifique, le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique avait conclu que l'Arctique était en train d'évoluer, rapidement et de manière inattendue, vers un nouvel état. Le réchauffement climatique provoquait également la fonte des glaces dans des régions de haute montagne. En conséquence, les avalanches, les inondations et les glissements de terrain étaient plus nombreux et la hausse du niveau des mers s'accroissait du fait de l'ajout net d'eau dans les océans.

28. Nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par l'intensité croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les cyclones tropicaux, les typhons, les ouragans, les phénomènes El Niño et La Niña et les inondations et glissements de terrain connexes, et par les sécheresses résultant de l'évolution des phénomènes météorologiques liés au réchauffement des océans. Plusieurs d'entre elles ont également noté que l'on pouvait s'attendre à un accroissement des migrations vers les zones côtières en raison de sécheresses à l'intérieur des terres, ce qui ne ferait qu'exacerber les problèmes que connaissaient ces zones.

29. Il a été noté que les changements climatiques avaient engendré des cyclones tropicaux moins fréquents mais plus intenses à l'échelle planétaire et accentué des phénomènes tels que l'oscillation australe El Niño. Il a été constaté que les phénomènes météorologiques extrêmes non seulement faisaient des morts et détruisaient des biens et des infrastructures, mais que, de manière plus générale, ils faisaient reculer les gains issus du développement, portaient atteinte à la croissance économique et aux moyens de subsistance, et compromettaient la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, à l'assainissement, aux soins de santé et au logement, et que l'exercice des droits fondamentaux s'en trouvait menacé.

30. Des délégations ont indiqué que la coopération internationale était nécessaire pour réagir rapidement face aux catastrophes et aux risques liés aux phénomènes météorologiques, prévenir d'importants dégâts et protéger les populations vulnérables. À cet égard, des participants ont souligné qu'il importait de concevoir des dispositifs d'alerte rapide multirisque de manière coordonnée et de réaliser des estimations des risques. Une délégation a suggéré d'utiliser une boîte à outils de résilience face aux risques climatiques, l'objectif étant d'aider les populations à se prémunir contre ceux-ci.

31. Un quart des émissions de dioxyde de carbone ayant été absorbé par les océans, ce qui a contribué à leur acidification, des délégations se sont inquiétées de ce que l'acidification croissante des océans menaçait les écosystèmes marins, en particulier les récifs coralliens, et des secteurs économiques tels que la pêche et le tourisme. Plusieurs d'entre elles ont préconisé l'utilisation d'une panoplie d'outils, dont la recherche scientifique, la surveillance des océans et des côtes, la cartographie et les évaluations, qui permettraient de mieux comprendre les effets de l'acidification des océans sur les écosystèmes marins et côtiers. Elles ont également

noté qu'il importait, dans le cadre de l'atténuation de l'acidification des océans, de réduire la teneur en soufre du fuel marin.

32. Plusieurs délégations ont communiqué des informations sur les mesures prises pour combattre l'acidification des océans, notamment au niveau national, telles que l'élaboration de politiques et de plans d'action nationaux et de dispositifs de surveillance de l'acidification des océans. Des exemples de coopération internationale ont également été cités, notamment le réseau mondial d'observation de l'acidification des océans.

33. Des délégations ont fait observer que le réchauffement des océans jouait sur la répartition, la reproduction et l'abondance des espèces marines, ce qui pouvait avoir des implications négatives sur les prises potentielles de poissons et d'invertébrés.

34. Il a été noté que le poisson fournissait des éléments nutritionnels essentiels à plus de 3 milliards de personnes et satisfaisait au moins la moitié des besoins en protéines animales et en minéraux essentiels de 400 millions de personnes vivant dans les pays les plus pauvres. En outre, la pêche et l'aquaculture procuraient directement ou indirectement des moyens de subsistance à plus de 500 millions de personnes dans le monde.

35. Des participants ont noté avec préoccupation le mouvement des stocks halieutiques des zones de basse latitude, où la pêche artisanale de subsistance permettait d'assurer la sécurité alimentaire de nombreuses populations, vers des latitudes plus élevées et des pays plus développés. La pêche de capture et l'aquaculture permettaient de fournir plus d'un tiers de l'apport en protéines animales en Afrique, et, dans certains États côtiers africains, cette proportion atteignait deux tiers. Pour répondre à la demande alimentaire d'ici à 2020, l'Afrique devrait augmenter sa production aquacole de près de 500 %. Une délégation a évoqué la nécessité d'étudier des mécanismes équitables de répartition des protéines de poisson, le réchauffement des océans entraînant la migration d'activités de pêche implantées dans des zones tropicales et subtropicales, au détriment d'économies plus fragiles.

36. Plusieurs délégations ont également constaté avec préoccupation que les effets des changements climatiques sur les stocks halieutiques aggraveraient encore les problèmes causés par les méthodes de pêche non viables. À cet égard, des participants ont suggéré qu'il fallait poursuivre les débats sur la redistribution des prises potentielles de ressources biologiques marines.

37. Plusieurs délégations ont noté que les océans abritaient nombre d'écosystèmes vulnérables qui étaient endommagés par les effets de l'acidification des océans et des changements climatiques, dont les phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse du niveau des mers, les catastrophes naturelles, le blanchissement des coraux et, dans certaines régions, l'efflorescence algale (par exemple, la prolifération de certaines espèces de sargasse), responsable de ravages.

38. En particulier, les récifs coralliens subissaient les effets de l'acidification et du réchauffement des océans, ainsi que des changements relatifs aux remontées d'eau, ce qui portait atteinte aux secteurs économiques connexes, tels que la pêche et le tourisme. Il a été signalé que des récifs du monde entier connaissaient actuellement l'épisode de blanchissement le plus long et le plus dévastateur de l'histoire. La coopération mise en place dans le cadre de mécanismes tels que l'Initiative internationale pour les récifs coralliens a été jugée essentielle.

39. Certaines délégations ont souligné les avantages des écosystèmes forestiers de carbone bleu, tels que les mangroves, les herbiers de phanérogames marines, les marais côtiers et les forêts de laminaires, qui rendaient de nombreux services : par

exemple, ils renforçaient les stocks de carbone par le piégeage et la constitution de réserves de carbone; offraient une protection contre l'érosion côtière, les tempêtes et les inondations; abritaient des poissons; amélioraient la qualité de l'eau et soutenaient l'économie locale grâce à la pêche, au tourisme et à la fourniture de matériaux de construction et d'ingrédients entrant dans la composition de médicaments. Elles ont communiqué des informations sur les mesures prises aux niveaux national et international pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de carbone bleu, le but étant de favoriser l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

40. Dans l'ensemble, les participants ont reconnu la nécessité de renforcer la résilience des écosystèmes marins et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques. À cette fin, plusieurs délégations ont demandé l'adoption de mesures telles que la réduction de la pollution de source terrestre, l'élimination des pratiques de pêche destructrices, l'amélioration de la surveillance de l'acidification et du réchauffement des océans, le renforcement des mécanismes de gouvernance des océans et la création d'aires marines protégées et d'autres outils efficaces de gestion par zone, dont l'aménagement de l'espace marin. Elles ont noté qu'il importait d'atteindre l'objectif mondial consistant à conserver 10 % des zones côtières et marines, et de promouvoir une gestion efficace des aires marines protégées. Des participants ont également souligné la nécessité de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des populations côtières.

41. Conscientes de l'importance du rôle modérateur que jouaient les océans, en tant que puits de carbone, plusieurs délégations ont constaté une méconnaissance du potentiel des techniques de géo-ingénierie, telles que la gestion du rayonnement solaire, la fertilisation des océans et le piégeage du dioxyde de carbone. D'autres délégations ont souligné que nombre de ces mesures d'atténuation étaient très coûteuses, avaient une forte empreinte écologique et pouvaient nuire à l'intégrité des écosystèmes. À cet égard, des participants ont préconisé la mise en œuvre d'une approche de précaution. Plusieurs délégations ont demandé que davantage d'études interdisciplinaires et d'évaluations environnementales soient menées afin de mieux comprendre les conséquences de la géo-ingénierie sur la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'incidence des questions socioéconomiques, culturelles et éthiques, et des options en matière de réglementation.

42. Il a également été fait mention de la possibilité d'utiliser des technologies telles que les techniques d'amélioration du rendement énergétique, les batteries à plasma, la séparation de l'oxygène et de l'hydrogène et les sources d'énergie, notamment l'énergie solaire, éolienne, thermique et nucléaire, en vue d'atténuer les changements climatiques.

43. La nécessité de mener des recherches supplémentaires, en particulier sur les mesures d'atténuation et d'adaptation, a été généralement reconnue. Plusieurs délégations ont demandé que soient réalisées des recherches ciblées sur le lien entre les changements climatiques et les océans, l'objectif étant de faciliter la gestion des activités humaines et d'atténuer leurs effets sur le milieu marin. Des participants ont constaté que la couverture des données sur les océans manquait de cohérence et relevé des lacunes dans l'infrastructure de collecte et de diffusion des données et informations, ainsi que dans l'utilisation des données en matière de capacités et de gestion des risques.

44. Des délégations ont lancé un appel pour que la surveillance de l'acidification et du réchauffement des océans soit améliorée et que des recherches plus poussées soient menées en ce qui concerne les effets cumulés, dont ceux des changements climatiques, sur les océans. En outre, des participants ont estimé qu'il était nécessaire de mener d'autres évaluations des interactions physiques terre-mer et que

l'ONU pourrait jouer un plus grand rôle dans ce domaine. Il a également été demandé que le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) soit renforcé à cet égard. Une délégation a noté que les sites du patrimoine culturel subaquatique avaient un rôle à jouer pour ce qui est de suivre les effets des changements climatiques au fil du temps.

45. Les délégations se sont félicitées que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ait décidé d'établir un rapport spécial sur les océans et la cryosphère face aux changements climatiques, qui devait être achevé en septembre 2019. L'importance de la première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin a également été soulignée. Des participants ont cité des exemples d'études et de programmes menés aux niveaux national et régional, ainsi que par des organisations intergouvernementales, dont la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO).

46. Des participants ont souligné qu'il fallait conduire des recherches scientifiques sur les effets des changements climatiques sur les océans, et notamment approfondir les études sur les répercussions de la hausse du niveau des mers, qui étaient actuellement fragmentées, et étudier plus avant les conséquences de la hausse de la température de l'eau, ainsi que de l'acidification des océans. On a également souligné la nécessité de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour la recherche, ainsi que les besoins relatifs aux technologies, aux compétences et à la modélisation dans l'optique de prévoir les effets des changements climatiques et de planifier des mesures d'adaptation et d'atténuation.

47. De nombreuses délégations ont fait valoir que le renforcement des capacités et le transfert de technologie étaient indispensables, notamment dans le cadre de l'aide publique au développement, de même que l'accès au financement, en vue d'aider les États en développement à mettre en œuvre les engagements pris en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. À cet égard, elles ont souligné que les pays développés, qui avaient pendant longtemps été à l'origine des émissions de gaz à effet de serre contribuant aux changements climatiques, devaient participer au financement de la lutte contre les changements climatiques, notamment en honorant l'engagement qu'ils avaient pris de verser une contribution annuelle de 100 milliards de dollars jusqu'en 2020. Dans ce contexte, elles ont appelé l'attention sur le principe des responsabilités communes mais différenciées énoncé dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, et sur les vulnérabilités et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les États côtiers d'Afrique, les pays côtiers de faible altitude et les pays à revenu intermédiaire, face aux changements climatiques.

48. Réaffirmant le rôle essentiel de la coopération et la coordination internationales, y compris des mesures concertées visant à lutter contre les effets des changements climatiques sur les océans, des délégations ont noté qu'en raison de l'interdépendance des océans, ces effets et leurs conséquences environnementales, sociales et économiques ne pouvaient pas être combattus par un seul État. Il a été signalé que les secteurs public et privé devraient participer à cette action, notamment au moyen d'incitations économiques pour les mesures d'atténuation. Des participants ont également mis en avant la coopération entre les ministères compétents et la participation de diverses parties prenantes, qui pouvaient permettre d'intensifier les soutiens politiques et de promouvoir une approche associant l'ensemble de la société. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de faire participer les populations locales.

Thème : les effets des changements climatiques sur les océans

49. Conformément à l'organisation des travaux et à l'ordre du jour provisoire annoté, les débats tenus par le groupe de discussion sur le thème de la réunion se sont structurés autour de deux axes : a) les effets des changements climatiques sur les océans, y compris leurs incidences sur les plans environnemental, social et économique; et b) coopération et coordination des efforts déployés face aux effets des changements climatiques sur les océans - initiatives actuelles et possibilités de renforcement de l'action. Chaque débat a commencé par les exposés des experts, qui ont été suivis d'une discussion.

1. Les effets des changements climatiques sur les océans, y compris leurs incidences sur les plans environnemental, social et économique

a) Exposés des experts

50. Lors du premier débat, Ko Barrett, Vice-Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a présenté les conclusions du cinquième rapport d'évaluation du Groupe ainsi que les travaux préparatoires à l'élaboration du sixième rapport, notamment le rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique. Françoise Gaill, du Comité pour la recherche marine, maritime et littorale et du Centre national de la recherche scientifique (France), a évoqué les services rendus par les écosystèmes et les répercussions que les changements climatiques pourraient avoir sur eux. Fangli Qiao, Secrétaire général du Gouvernement et Directeur général adjoint du *First Institute of Oceanography* de l'Administration océanographique nationale de la Chine, a donné un aperçu de l'expérience chinoise concernant l'élaboration de projections et de prévisions climatiques, notamment des difficultés et des solutions possibles pour améliorer les modèles climatiques. Francisco Armando Arias Isaza, Directeur général de l'Institut colombien pour la recherche marine et littorale (INVEMAR), a appelé l'attention sur les effets des changements climatiques en Colombie ainsi que sur les activités et les outils de planification mis en œuvre pour y remédier. Elva Escobar Briones, de l'Université nationale autonome du Mexique, a présenté un exposé sur les changements climatiques dans les systèmes océaniques du Mexique en mettant l'accent sur les défis et les possibilités de coopération, en particulier pour ce qui est d'appuyer la science comme fondement de l'élaboration des politiques. Philip Sutton, du *National Institute of Water and Atmospheric Research* de la Nouvelle-Zélande, a communiqué des informations concernant l'incidence des océans sur le climat régional et qu'il importait d'appliquer le Programme Argo pour parvenir à mesurer la température et la salinité des océans à l'échelle mondiale. Lisa Beal, de la *School of Marine and Atmospheric Science* de l'Université de Miami, a fait observer l'importance du rôle des courants de bord ouest dans la régulation du climat sur Terre et la lutte contre les effets des changements climatiques sur les océans. Elizabeth Jewett, de l'Office de la recherche océanique et atmosphérique de la *National Oceanic and Atmospheric Administration*, a commenté des recherches menées récemment sur l'acidification des océans, y compris ses effets anticipés et les stratégies possibles d'atténuation au niveau local. Katharina Fabricius, de l'Institut scientifique maritime australien, s'est intéressée en particulier aux conséquences de l'acidification des océans sur les espèces et les écosystèmes et a examiné les stratégies possibles de gestion à court terme. Dimitri Gutiérrez Aguilar, de l'Institut péruvien pour la recherche maritime (IMARPE), a présenté un exposé concernant les effets des changements climatiques sur la productivité et l'oxygénation des océans, en particulier dans le Pacifique Sud-Est. Jennifer Howard, de *Conservation International*, a présenté un exposé sur les écosystèmes côtiers et marins et expliqué que les mangroves, les marais littoraux et les prairies de phanérogames avaient le potentiel d'atténuation des changements

climatiques le plus important. Marlene Moses, Représentante permanente de Nauru auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentante de l'Alliance des petits États insulaires, est intervenue au sujet des effets des changements climatiques sur les îles de faible altitude et des menaces que l'élévation du niveau des mers, la disparition de l'approvisionnement en eau douce, la migration des poissons et le blanchissement des coraux faisaient peser sur la survie de ces États. Carlos Garcia Soto, de l'Institut espagnol d'océanographie, a donné un aperçu des principaux moteurs des changements climatiques touchant les pêches et l'aquaculture. William Cheung, de l'Université de Colombie-Britannique (Canada), a abordé la question des mesures d'atténuation et d'adaptation qu'il faudrait prendre pour soutenir les pêcheries marines à l'échelle mondiale face à la menace des changements climatiques. Nathalie Hilmi, du Centre scientifique de Monaco, a insisté sur la nécessité de combler le fossé entre l'acidification des océans et l'évaluation économique et présenté les résultats de la série d'ateliers consacrés à ce sujet. Essam Yassin Mohammed, de l'Institut international pour l'environnement et le développement, a présenté un exposé concernant les effets des changements climatiques sur les ressources halieutiques et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Enfin, Maria Fossheim, de l'*Institute of Marine Research* (Norvège), a souligné l'appauvrissement de la biodiversité arctique et d'autres effets des changements climatiques sur l'écosystème des eaux arctiques.

b) *Discussion*

51. Des délégations ont fait observer que les chiffres donnés par les experts au sujet des effets à long terme des changements climatiques et de l'acidification des océans étaient extrêmement préoccupants.

52. Certaines délégations ont estimé, à l'instar des experts, qu'il importait d'élaborer des modèles de changement climatique et de collecter des données corroboratives, en particulier dans les eaux abyssales, et demandé comment les connaissances pourraient être approfondies. Elles ont mis en évidence certaines difficultés relatives à l'obtention de données *in situ* dans les eaux abyssales, le matériel nécessaire étant plus coûteux, alors que les satellites pouvaient être utilisés pour collecter des données dans des eaux moins profondes. Il a été souligné que la mise en commun de connaissances et d'infrastructures de recherche, ainsi que le renforcement des capacités, pouvaient permettre aux chercheurs du monde entier de mieux comprendre comment les océans, les écosystèmes marins et les populations qui en dépendaient continueraient d'être touchés par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

53. Mme Gaill a indiqué que de nouveaux outils actuellement mis au point servaient à surveiller les eaux à plus de 2 000 mètres de profondeur, mais que cela était très coûteux. M. Qiao a fait remarquer que les modèles climatiques étaient très utiles pour prévoir les effets des changements climatiques, et qu'il importait de tenir compte des processus physiques, par exemple l'intensité des ondes de surface, pour les améliorer.

54. M. Arias Isaza a ajouté que, si l'amélioration des technologies permettait de recueillir des données dans des zones plus profondes, les capacités des chercheurs en matière d'analyse et d'interprétation des données n'étaient pas à la mesure de la rapidité des progrès réalisés dans la collecte de données. La coopération internationale était nécessaire pour faciliter le partage de connaissances et le transfert de technologie ainsi que pour améliorer les initiatives mises en place.

55. Interrogé sur les raisons pour lesquelles il n'y avait pas davantage de flotteurs Argo dans certaines zones du Pacifique Sud, M. Sutton a répondu que ces flotteurs

collectaient des données dans le monde entier mais qu'ils n'étaient pas conçus pour fonctionner dans des zones de moins de 1 000 mètres de profondeur. Il a ajouté que la conception de flotteurs pouvant être utilisés dans des zones moins profondes était en cours.

56. M. Sutton a fait observer que les flotteurs Argo avaient également été utilisés pour collecter des informations utiles pour prévoir le phénomène El Niño. Toutefois, il a ajouté que l'épisode El Niño le plus récent, observé au large de la côte septentrionale du Pérou, était atypique, avait évolué très vite et était le premier de ce type depuis le début des enregistrements modernes.

57. Une délégation a souligné que les débats sur les changements climatiques étaient majoritairement axés sur les mesures d'adaptation et qu'une plus grande attention devrait être accordée aux mesures d'atténuation et au changement des comportements sociétaux, notamment grâce à des approches novatrices qui favoriseraient, par exemple, la responsabilité des entreprises ou renforceraient la sensibilisation et les connaissances relatives aux effets des changements climatiques sur les océans. À cet égard, Mme Barrett a fait remarquer que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat était organisé en groupes de travail conçus pour traiter toutes les dimensions des changements climatiques, l'atténuation y compris.

58. En réponse à une question concernant la notion de pertes et préjudices, tel qu'elle apparaissait dans l'Accord de Paris, Mme Barrett a indiqué que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat fournissait les données servant de fondement scientifique aux décisions prises, notamment en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et que les publications scientifiques sur la question seraient en conséquence examinées soit dans le sixième rapport d'évaluation du Groupe soit dans un rapport spécial.

59. La vulnérabilité des récifs coralliens, qui avaient été touchés ces dernières années à l'échelle mondiale par un épisode de blanchissement de masse dû au réchauffement des océans, a été soulignée. La réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et le renforcement de la résilience des zones côtières ont été jugés essentiels pour prévenir d'autres effets néfastes. Mention a été faite du plan d'action australien Reef 2050, qui visait notamment à améliorer la résilience de la Grande Barrière de corail face aux menaces à long terme telles que les changements climatiques. La coopération internationale et les activités réalisées conjointement pour renforcer la résilience des récifs coralliens ont également été jugées indispensables. L'Initiative internationale pour les récifs coralliens a été citée comme un bon exemple de coopération. Les scientifiques devraient avoir assez de données dans les années à venir pour pouvoir faire des prévisions concernant les épisodes de blanchissement.

60. Certains participants ont insisté sur la vulnérabilité des îles, en particulier celles de faible altitude, face à l'élévation du niveau des mers due aux changements climatiques, et sur la nécessité d'opérer des transferts de technologie et de renforcer les capacités au profit des États qui subissaient de plein fouet les effets des changements climatiques. L'accent a été mis sur des vulnérabilités spécifiques liées à la disparition des terres et aux possibilités de réinstallation limitées, qui menaçaient l'existence même de ces îles, ainsi que sur les conséquences des infiltrations d'eau salée sur l'approvisionnement en eau douce et la production de denrées alimentaires. En réponse à une question sur les mesures prises à titre prioritaire par les pays produisant de grandes quantités de gaz à effet de serre pour lutter contre leurs effets néfastes sur les États insulaires, M. Qiao a déclaré que ces pays étaient eux aussi fortement touchés par les changements climatiques, notamment sous la forme de tempêtes d'intensité croissante, et qu'ils prenaient les

mesures nécessaires. Une délégation a soulevé la question de l'incidence de la fonte des calottes glaciaires sur les îles de faible altitude. Mme Barrett a répondu que, dans son rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte des changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prenait ces corrélations en considération et consacrerait un chapitre à l'élévation du niveau des mers et ses conséquences sur les îles et côtes de faible altitude et les populations qui y vivaient. Un encadré sur les îles et côtes de faible altitude avait été ajouté pour tenir compte des menaces spécifiques auxquelles ces régions faisaient face.

61. À la question de savoir s'il était possible de maîtriser le transport de chaleur dans les courants océaniques afin d'atténuer les changements climatiques, Mme Beal a répondu que l'homme n'était, selon toute vraisemblance, pas en mesure de diriger ces courants. Elle a souligné que les océans absorbaient environ 90 % de l'excédent d'énergie thermique piégé dans le système climatique comme suite aux émissions de gaz à effet de serre. Il était toutefois très utile de comprendre comment les océans stockaient cette énergie et quand et où elle serait rejetée dans l'atmosphère. Mme Beal a ajouté qu'il était indispensable de comprendre la circulation océanique pour pouvoir répondre à ces questions.

62. Répondant à un commentaire sur la divergence entre la tendance à la baisse des températures de surface océanique observée dans le Pacifique Sud-Est et la tendance à la hausse prévue par les modèles climatiques régionaux, M. Gutiérrez Aguilar a fait observer que, si la tendance au refroidissement côtier l'avait emporté ces 40 dernières années, les évaluations récentes indiquaient que la tendance s'inversait. Les observations réalisées ces dix dernières années faisaient apparaître un retrait du front côtier des remontées d'eau froide, qui laissait présager une réduction de ces remontées et était probablement une conséquence du réchauffement des mers.

63. Des participants ont voulu savoir si les aires marines protégées pouvaient servir à réhabiliter les zones mortes ou hypoxiques des océans. Mme Jewett a répondu que l'eutrophisation due aux activités terrestres et les changements de température étaient les principaux responsables de l'hypoxie des zones littorales. Selon elle, les aires marines protégées pouvaient avoir une influence favorable sur la sensibilisation des décideurs à la nécessité de lutter contre la pollution d'origine tellurique en conjonction avec les efforts déployés pour protéger les zones côtières.

64. S'agissant des effets de l'acidification des océans dans des zones spécifiques, Mme Jewett a déclaré qu'ils continueraient de se faire ressentir encore très longtemps, en raison des quantités importantes de dioxyde de carbone qui se trouvaient déjà dans l'atmosphère et étaient absorbées par les océans. Mme Fabricius a ajouté que les niveaux de dioxyde de carbone actuellement observés dans les océans permettaient encore aux récifs coralliens de se développer, avant de préciser que les prévisions d'ici à la fin du siècle étaient toutefois très inquiétantes et soulignaient la nécessité de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

65. Répondant à une question concernant l'incidence de la législation fédérale sur l'acidification des océans aux États-Unis d'Amérique, Mme Jewett a expliqué que la réglementation visait à développer les activités de recherche et de surveillance afin de mieux comprendre les effets de l'acidification des océans sur les eaux côtières. Elle a indiqué que les scientifiques et les industriels du pays étudiaient les possibilités d'adaptation locale mais qu'ils n'en étaient qu'au tout début et devaient poursuivre les recherches.

66. Répondant à une question sur la quantité de dioxyde de carbone émis à l'échelle mondiale qui était absorbée par les océans, Mme Jewett a expliqué que, si l'absorption du carbone pouvait varier selon les régions en raison des différences de productivité primaire, les scientifiques étaient convaincus que les océans absorbaient environ 27 % du total des émissions, ce chiffre étant le résultat de recherches approfondies fondées sur des efforts internationaux d'observation des océans sur le long terme. Elle a fait remarquer qu'il fallait poursuivre les recherches pour déterminer l'incidence du réchauffement climatique sur la capacité des océans à absorber le dioxyde de carbone.

67. Répondant à une question sur la reconnaissance du rôle que jouaient les phanérogames dans le piégeage naturel du dioxyde de carbone, Mme Fabricius a fait observer que ces habitats constituaient un axe important de l'économie fondée sur le carbone bleu. Mme Howard a mis l'accent sur les possibilités considérables qu'offraient les phanérogames, les mangroves et les marais salants pour les stratégies d'atténuation, ainsi que sur les travaux de l'Initiative internationale pour le carbone bleu. Il a également été fait référence aux règlements de l'Union européenne qui définissaient les prairies de phanérogames comme un habitat prioritaire et imposaient aux États membres de protéger et préserver au moins 60 % de ces prairies dans le cadre du Réseau Natura 2000 en mer.

68. En réponse aux préoccupations exprimées concernant l'insuffisance des connaissances relatives aux conséquences que le piégeage du carbone pourrait avoir sur un écosystème intégré tel que l'océan, Mme Howard a déclaré qu'il fallait poursuivre les recherches pour saisir pleinement les détails des mouvements du carbone dans les écosystèmes océanique et terrestre. Elle a toutefois précisé que le grand nombre d'études déjà réalisées permettait d'expliquer la majorité des mouvements dans le cycle du carbone. Elle a notamment fait observer qu'il existait assez de données scientifiques pour prouver le grand potentiel des mangroves, des marais salants et des phanérogames en matière d'atténuation des changements climatiques.

69. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la possible libération dans l'atmosphère, à cause de la dégradation des écosystèmes marins, du carbone jusque-là piégé dans les océans, et on a émis l'idée qu'il fallait mettre en place des sanctions à l'encontre des pays qui permettaient cette dégradation. En réponse, Mme Howard a souligné qu'au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le cadre des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, les pays devaient comptabiliser les baisses et les hausses d'émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs. Elle a ajouté que si les écosystèmes côtiers étaient un secteur prioritaire, les pays devraient rendre compte du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone ainsi que des émissions provenant d'activités destructrices, tout comme ils le feraient pour les écosystèmes terrestres.

70. D'autres préoccupations ont été soulevées en ce qui concerne l'importance croissante accordée au potentiel du piégeage du carbone par les écosystèmes marins au détriment de la réduction des émissions. Mme Howard a reconnu que les réductions d'émissions étaient toujours plus efficaces que le piégeage dans un système naturel. Elle a ajouté que, sur la base des estimations de *Conservation International*, le piégeage du carbone dans des systèmes naturels pouvait permettre de réaliser seulement 30 % de l'objectif d'atténuation des changements climatiques recommandé dans l'Accord de Paris. Les 70 % restants devraient être obtenus en mettant en place des stratégies de réduction des émissions.

71. Étant donné le préjudice considérable que les effets des changements climatiques sur les océans pourraient causer aux grandes infrastructures

économiques et sociales, l'idée a été émise qu'il fallait traiter ces questions dans une perspective de sécurité, à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

72. En ce qui concerne les effets du réchauffement des océans sur les schémas de migration des ressources halieutiques tropicales et subtropicales, Mme Beal a fait remarquer que les changements de température auraient des répercussions sur les lieux où les poissons se reproduisaient et se nourrissaient, ce qui modifierait la répartition des espèces pélagiques. Mme Jewett a ajouté que, dans son cinquième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat examinait les modifications de répartition des espèces dus aux changements de température.

73. Un certain nombre de délégations ont appelé l'attention sur les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur les ressources halieutiques, notamment le déplacement des aires de répartition des espèces vers les pôles et des eaux plus profondes à cause du réchauffement des océans, de la destruction d'écosystèmes marins par des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que de la désoxygénation des océans et de la prolifération d'algues à toxines.

74. La question de la disponibilité d'études relatives aux effets de la désoxygénation sur les stocks halieutiques a été soulevée. M. Garcia Soto a fait observer que la désoxygénation pouvait nuire aux ressources halieutiques des mers semi-fermées telles que la mer Noire et certaines zones de la Méditerranée. M. Cheung a mentionné la sensibilité des ressources halieutiques pélagiques aux zones de haute mer pauvres en oxygène et indiqué que la répartition des stocks de thon dans l'Atlantique était touchée par ce phénomène.

75. Répondant à une question relative aux conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes sur la pêche et l'aquaculture, M. Cheung a souligné qu'il importait de les examiner et notamment évoqué les pressions qu'exerçait sur les stocks de poissons l'augmentation de la pêche de subsistance après un phénomène météorologique extrême. Il a également insisté sur l'importance de la conservation et de la gestion des écosystèmes et des stocks halieutiques afin d'améliorer leur résilience et de réduire les effets de ces phénomènes extrêmes sur les populations côtières.

76. Une délégation s'est dite préoccupée par les effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins arctiques. Une question a été posée concernant les répercussions de la perte de glaces de mer sur les échelons trophiques inférieurs dans l'océan Arctique, en particulier l'incidence de la prolifération d'algues sous-glaciaires, ainsi que l'importance et la saisonnalité des algues de glace lâche et leurs effets sur le réseau trophique. Mme Fossheim a expliqué qu'un dépôt d'algues provenant de la fonte marginale des glaces de mer alimentait la production benthique. Toutefois, lorsque la glace de haute mer était déjà fondue, cet effet ne se produisait pas, ce qui créait un système à prédominance pélagique.

77. Répondant à une question sur l'importance des politiques halieutiques pour l'adaptation aux effets des changements climatiques, M. Garcia Soto a souligné que les décideurs devaient tenir compte des besoins sociaux, des intérêts nationaux et des avis scientifiques de manière équilibrée. Il a également mis l'accent sur l'importance du dialogue dans le règlement des conflits causés par la modification des schémas de répartition des stocks halieutiques.

78. Une délégation a évoqué l'éventualité que les organisations régionales de gestion des pêches fixent le total admissible de captures en tenant compte des mesures prises par les États pour lutter contre les effets des changements climatiques sur les ressources halieutiques. À cet égard, Mme Hilmi a fait remarquer que les

quotas devaient être négociés en utilisant à la fois les données actuelles et les prévisions et qu'il importait que scientifiques et dirigeants politiques prennent part aux négociations.

79. En répondant à une question sur la méconnaissance des effets des changements climatiques sur les pêches et l'aquaculture, M. Cheung a insisté sur la nécessité d'adopter un modèle de gestion des pêches fondé sur l'écosystème et fait référence aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'adaptation aux changements climatiques dans les pêcheries en ce qui concerne notamment l'évaluation des stocks, les examens à l'échelle de l'écosystème et l'approche de précaution. On a également évoqué, comme moyen de lutter contre le problème de la surpêche, la nécessité de former les pêcheurs et de sensibiliser davantage les consommateurs, notamment en changeant leurs habitudes de consommation au profit de stocks de poissons durables et d'espèces aquacoles résilientes aux changements climatiques. À cet égard, l'importance de lier l'objectif de développement durable 14 avec l'objectif 12 a été mise en avant.

80. MM. Garcia Soto et Cheung ainsi qu'une délégation ont souligné l'utilité des « aires marines protégées dynamiques » pour lutter contre la migration, due aux changements climatiques, des stocks halieutiques en dehors des zones protégées. En outre, M. Cheung a présenté les avantages qu'il y aurait à instaurer des aires marines protégées dynamiques dans les eaux côtières pour reconstituer les ressources halieutiques et compléter les mesures de gestion existantes, notamment la réduction des captures accessoires. Il a également insisté sur le fait qu'il fallait raccourcir les délais de conception de ces mesures. Enfin, il a souligné qu'il importait de tenir compte des changements environnementaux prévus lors de la délimitation des aires marines protégées et de leurs réseaux afin d'y inclure les habitats actuels et les habitats futurs prévus.

81. En réponse à une question, M. Cheung a déclaré qu'il n'existait pas qu'une seule manière de délimiter les aires marines protégées dynamiques, tout en émettant l'idée qu'il fallait examiner les données de télédétection sur les caractéristiques océanographiques des zones ne relevant pas de la juridiction nationale pour localiser les ressources pélagiques sensibles. Il a ajouté que les organisations régionales de gestion des pêches pourraient définir des aires marines protégées en tenant compte d'éléments dynamiques, tels que les schémas de température des différentes saisons, et de la nécessité d'adopter un ensemble de mesures visant à protéger et à rétablir les stocks halieutiques, notamment des approches fondées sur l'écosystème. Les informations complémentaires sur la notion d'aire marine protégée dynamique, y compris les meilleures pratiques, ont été jugées utiles par certaines délégations, notamment la manière dont les outils de ce type pouvaient contribuer au rétablissement des stocks de poissons, malgré l'acidification et le réchauffement des océans.

82. Une délégation a évoqué la possibilité d'inclure la question des aires marines protégées dynamiques dans les négociations relatives à un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, qui serait élaboré au titre de la résolution 69/292 de l'Assemblée générale. M. Cheung a mis l'accent sur les avantages offerts par les aires marines protégées dynamiques dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale pour lutter contre les effets des changements climatiques sur les pêches. M. Garcia Soto a ajouté que l'outil pouvait également être intégré dans les accords de pêche en vigueur.

83. M. Garcia Soto et une délégation ont souligné qu'il fallait prendre en considération les priorités locales lors de l'élaboration de mesures de gestion des

pêches, telles que les aires marines protégées, et non des solutions ou des objectifs universels. À cet égard, il importait de permettre des ajustements concernant les aires protégées et la fermeture de certaines zones à la lumière des meilleures données scientifiques disponibles, et d'examiner différents types d'outils de gestion par zone. L'attention a été appelée sur les pratiques actuelles de la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est.

84. Les effets néfastes des changements climatiques sur les pêches dans les pays en développement et pour leurs populations côtières, ainsi que les vulnérabilités de ces pêches, ont été soulignés par un certain nombre de délégations. MM. Mohammed et Garcia Soto ont insisté sur la nécessité de lutter contre les effets des changements climatiques sur la pêche commerciale artisanale, compte tenu de son importance pour l'élimination de la pauvreté et de la faim ainsi que pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 14. Dans ce contexte, il a été noté que la pêche commerciale artisanale représentait jusqu'à 60 % des captures de poissons à l'échelle mondiale et employait plus de 90 % des pêcheurs dans le monde, la majorité d'entre eux venant de pays en développement. M. Mohammed a préconisé l'adoption d'un parti-pris institutionnel en faveur de la pêche artisanale, l'objectif étant de permettre aux populations qui en vivaient d'être plus résilientes face aux effets des changements climatiques.

85. Par ailleurs, M. Garcia Soto a rappelé l'importance de l'objectif 14 pour les États ayant des capacités limitées. De possibles moyens de lutter contre les effets des changements climatiques dans les pays en développement ont été mentionnés, par exemple le renforcement des capacités, le transfert de technologie, la formation à d'autres moyens de subsistance et l'accès au commerce. L'accent a également été mis sur la nécessité de s'intéresser à la question de l'érosion côtière.

86. M. Cheung a déclaré qu'il était absolument essentiel d'atteindre les objectifs d'émissions fixés dans l'Accord de Paris tout en notant qu'il importait d'adopter des mesures d'adaptation à court et moyen termes pour contribuer à limiter les effets des changements climatiques sur les populations et les États, par exemple en réduisant les facteurs de stress locaux, en préservant les habitats indispensables aux stocks halieutiques et en offrant un plus large choix de moyens de subsistance.

2. Coopération et coordination des efforts déployés face aux effets des changements climatiques sur les océans : initiatives en cours et possibilités d'améliorer encore les mesures prises

a) Exposés des experts

87. Au cours du deuxième débat, Hernan Garcia, du Service national des données satellitaires, des données et des informations relatives à l'environnement des Centres nationaux d'information environnementale de l'Administration nationale chargée des océans et de l'atmosphère, a fait un exposé sur les bases de données océaniques mondiales intégrées qui permettaient d'étudier la variabilité des océans. Vladimir Ryabinin, de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, a souligné le rôle du Système mondial d'observation de l'océan et de sa contribution, notamment aux systèmes d'alerte rapide, ainsi qu'aux évaluations et aux prévisions mondiales et régionales. Sindre Langaas, de l'Institut norvégien de recherche dans le domaine de l'eau, a fait un exposé sur le rôle des « forêts bleues », qui piègeaient le carbone atmosphérique et rendaient une série de services positifs pour l'écosystème, aux niveaux national et mondial. Le Sous-Secrétaire général et Chef du Bureau de New York du PNUE, Elliot Harris, a décrit des stratégies régionales appliquées pour faire face aux changements climatiques au moyen d'une adaptation fondée sur l'écosystème. Bethan O'Leary, du Département de l'environnement de l'Université de York (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord), a fait un exposé sur la façon d'intégrer la résilience dans la gestion des océans, en mettant l'accent sur les réserves marines dans un climat en évolution. Cyrille Frederic Marie Barnerias a donné un aperçu des travaux réalisés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, y compris les enseignements tirés de l'expérience et la voie à suivre. Hassan Moustahfid, de la FAO, a décrit les activités en cours et mentionné des solutions et possibilités concernant les effets des changements climatiques sur les ressources halieutiques et l'aquaculture. Muhammad Lukman a mis en avant les travaux de l'Initiative du Triangle du Corail sur les récifs coralliens, les ressources halieutiques et la sécurité alimentaire, notamment les mesures prises pour faire face aux effets des changements climatiques et à l'acidification des océans, ainsi qu'à d'autres effets anthropogènes, sur les récifs coralliens de la région. Andi Eka Sakya, de l'Agence indonésienne météorologique, climatologique et géophysique, a décrit les conséquences des changements climatiques sur les populations vivant dans les zones côtières de l'Indonésie, ainsi que les efforts d'atténuation et d'adaptation déployés dans le pays, en mettant l'accent sur les systèmes d'alerte rapide. Enfin, Christina Hioureas, de Foley Hoag, a fait un exposé sur les conséquences de la hausse du niveau des mers sur les frontières maritimes et la déterritorialisation, y compris les conséquences juridiques du déplacement de lignes de base, les modifications de la caractérisation des composantes maritimes et la disparition d'États.

b) *Discussion*

88. Il a été souligné que les recherches scientifiques étaient un processus continu, et que la nécessité d'approfondir les recherches scientifiques marines, notamment les observations et la surveillance des océans visant à mieux comprendre les effets des changements climatiques sur l'océan, ne devait pas repousser la lutte contre les changements climatiques. Les données probantes sur les effets des changements climatiques sur les océans étaient déjà incontestables et des changements sociétaux étaient nécessaires pour réduire les émissions à l'échelle mondiale. M. Ryabinin a répondu en soulignant que la science du climat jouerait un rôle très important dans la définition des solutions, y compris en ce qui concerne les observations des océans et la collecte de données, le piégeage du carbone et les effets des changements climatiques sur les ressources halieutiques.

89. En réponse à un commentaire fait sur l'importance des recherches scientifiques marines, notamment l'observation scientifique et la surveillance in situ, M. Garcia a indiqué que différents niveaux de systèmes d'observation des océans étaient nécessaires. Tandis que les observations in situ, notamment au moyen des flotteurs Argo, fournissaient des données sur les processus océaniques de long terme, les mesures effectuées depuis l'espace par des satellites étaient plus adaptées pour observer les évolutions plus rapides. M. Ryabinin a également noté que des systèmes d'observation plus récents, tels que des planeurs, seraient utiles dans les régions situées hors de portée des flotteurs Argo, notamment les régions polaires. Une délégation a souligné que les systèmes d'observation devaient être plus importants et plus solides.

90. MM. Ryabinin et Garcia, ainsi qu'une délégation, ont souligné qu'il importait de maintenir le Centre d'appui à la Plateforme d'observation in situ de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime qui surveillait les emplacements des flotteurs Argo et informait les États côtiers lorsque ces flotteurs risquaient d'entrer dans des zones économiques exclusives.

91. La question du rôle que jouait l'observation des océans pour prévoir les oscillations australes El Niño a été soulevée. M. Ryabinin a répondu que ces épisodes ne pouvaient jamais être parfaitement prévus, mais que des progrès avaient été réalisés. L'épisode 2015-2016 d'El Niño, par exemple, avait été prévu. M. Ryabinin a souligné que les observations mondiales, désormais accessibles à tous, étaient de la plus haute importance. À cet égard, il a également indiqué que le projet de comparaison de modèles couplés (phase 6) était un projet de modélisation climatique libre d'accès qui offrait des prévisions modélisées jusqu'en 2300.

92. En ce qui concerne les stratégies d'adaptation fondées sur les écosystèmes, une délégation a relevé que certains programmes pour les mers régionales étaient fortement limités et avaient besoin d'un soutien supplémentaire du PNUE, par exemple dans le Pacifique Nord-Ouest. M. Harris a noté que les programmes pour les mers régionales avaient des mandats, des niveaux d'appui, des financements et des résultats différents, et que le PNUE les aidait déjà de différentes manières. Il a fait observer que ces programmes étaient une plateforme de coopération interétatique sous-utilisée en ce qui concerne la lutte contre les effets des changements climatiques sur les océans, notamment dans le contexte de la coopération avec les organisations régionales de gestion des ressources halieutiques.

93. En réponse à une question concernant l'interaction entre les programmes du PNUE pour les mers régionales et les organisations qui œuvraient dans le domaine de la science de la mer, M. Harris a souligné que ces programmes pouvaient contribuer à renforcer les capacités et poser des cadres permettant d'échanger des informations utiles au niveau régional avec les partenaires régionaux et mondiaux. M. Ryabinin a mis en avant la coopération de longue date entre les programmes du PNUE pour les mers régionales et la COI-UNESCO et relevé que le mémorandum d'accord conclu entre ces organisations était en cours d'actualisation, à la lumière de l'objectif de développement durable n° 14. M. Langaas a noté que les programmes pour les mers régionales étaient habituellement centrés sur la pollution marine et disposaient de capacités limitées pour assurer une gestion intégrée des océans, et qu'on pouvait mieux faire. À cet égard, il a appelé l'attention sur un rapport du PNUE de 2012, relatif au carbone bleu et aux opportunités pour les conventions et les plans d'action relatifs aux mers régionales (*Blue Carbon – Opportunities for the Regional Seas Conventions and Action Plans*).

94. Il a été noté avec intérêt que les forêts de kelp pouvaient aussi jouer un rôle, jusqu'à présent méconnu, en matière de séquestration du carbone, bien que M. Langaas ait noté que des recherches plus approfondies étaient nécessaires, compte tenu de la diversité des estimations sur les possibilités de séquestration du carbone.

95. Une question visait à savoir si les aires marines protégées dynamiques pouvaient permettre de répondre aux problèmes liés à la migration des stocks de poissons due aux changements climatiques. Mme O'Leary a noté que les outils de gestion de zone servaient déjà à gérer les ressources halieutiques, par exemple en atténuant les prises accessoires, mais qu'ils ne s'appliquaient pas à d'autres utilisations de l'océan, par exemple l'exploitation minière des fonds marins. Elle a indiqué que, si des prévisions sur l'évolution de la répartition des ressources halieutiques résultant des changements climatiques avaient été établies, la science n'apportait pas de certitude et n'avait pas été suffisamment prise en compte dans la gestion des ressources halieutiques. Elle a insisté sur le fait qu'une série d'outils étaient nécessaires pour protéger les stocks de poissons et pour que les aires marines protégées soient adaptées aux conditions actuelles et futures.

96. En réponse à une question concernant l'utilisation du Système mondial d'observation de l'océan par les organisations régionales de gestion des ressources

halieutiques, M. Ryabinin a relevé qu'il n'existait pas de relation directe ni d'accord entre la COI-UNESCO et ces organisations. Toutefois, il a noté que des recherches scientifiques et des données d'observation avaient été établies et étaient utilisées dans différents secteurs, notamment la gestion des ressources halieutiques, pour appuyer la prise de décisions.

97. M. Garcia a noté qu'il existait plusieurs possibilités concernant le renforcement des capacités des États en développement en matière d'analyse de données, l'objectif étant de soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes, notamment les cours de la COI-UNESCO sur les données océanographiques et l'échange d'informations au niveau international. Des délégations ont également appelé l'attention sur des cas dans lesquels les activités de renforcement des capacités étaient menées dans le cadre d'initiatives ou de programmes conjoints des agences compétentes des États Membres en matière d'observation et d'analyse marines.

98. M. Ryabinin a souligné que le développement des capacités en matière de recherche et d'observation relatives aux océans était l'un des principaux objectifs de la COI-UNESCO. Il a rappelé que la Commission, en coopération avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, avait récemment organisé à Sainte-Lucie le stage de formation régional sur la conduite de la recherche scientifique marine conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et annoncé qu'un autre stage serait prochainement organisé avec le concours de l'Institut maritime coréen. Il a également relevé que l'Océan Teacher Global Academy, dotée d'un système et d'un réseau de centres régionaux qui se développaient rapidement, mettait au point des cours en ligne, dispensait des enseignements en langue locale et mettait l'accent sur des domaines tels que les changements climatiques, la biodiversité, le traitement des données et l'intégration des recherches aux politiques, tout en incluant les connaissances traditionnelles. Il a encouragé tous les États Membres à participer aux activités organisées sous l'égide de la Commission afin d'en tirer parti.

99. M. Ryabinin a annoncé que, lors de la prochaine Conférence sur les océans, la COI-UNESCO dévoilerait le *Rapport mondial sur les sciences océaniques : état actuel des sciences océaniques dans le monde*, qui constituait une tentative de mesure des capacités mondiales en matière de recherche scientifique maritime, en particulier dans les pays en développement. Il a indiqué que ce rapport et la base de données en ligne fourniraient des précisions sur les capacités actuelles en matière de ressources humaines, d'infrastructures, d'investissement, d'intérêt et de publications concernant l'océanologie.

100. En réponse aux questions relatives à l'obtention d'un financement du Fonds pour l'environnement mondial, M. Barnerias a décrit le processus de financement et de mise en œuvre. Il a proposé que les États en développement contactent le Fonds au début du cycle de financement et fait observer qu'il fallait compter en moyenne deux ans entre une demande de financement et la mise en œuvre d'un projet. Il a précisé que les financements du Fonds étaient également accessibles aux pays en transition, à certaines conditions, en particulier à ceux ayant ratifié l'annexe E du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a indiqué que le Fonds pouvait également aider les États à définir des priorités de financement et relevé, à ce titre, le rôle des référents nationaux. Il a également mentionné que les projets régionaux ou transfrontières pouvaient bénéficier d'un financement.

101. Une délégation a demandé si des démarches actives d'accès aux financements et aux ressources avaient été mises au point pour les pays les plus touchés par les changements climatiques. M. Barnerias a répondu qu'un atelier pour la région

Pacifique allait se tenir et que les besoins et les possibilités de financement par le Fonds y seraient précisés. Une question a également été posée quant à la possibilité de financement des aires marines protégées, en particulier des zones situées au-delà de la juridiction nationale. M. Barnerias a expliqué qu'un fond était en cours de constitution pour financer les aires marines protégées, mais qu'un financement supplémentaire serait nécessaire pour garantir leur viabilité sur le long terme. En ce qui concerne les aires marines protégées en haute mer, qui ne faisaient pas partie d'un mandat spécifique du Fonds, leur financement nécessiterait des contributions des partenaires et des règles relatives à l'allocation de ressources.

102. Répondant à une question sur le financement disponible pour renforcer les capacités de surveillance des États dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, M. Moustahfid a relevé que la FAO avait pris des mesures de renforcement des capacités, notamment pour aider les États à mettre en œuvre l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

103. Répondant à une question sur la coopération et la coordination interinstitutions, M. Barnerias a fait observer que le financement du Fonds pour l'environnement mondial se concrétisait également dans le cadre de la collaboration avec 18 autres organisations. M. Moustahfid a indiqué que la FAO collaborait avec de nombreuses organisations sur la question de l'adaptation des ressources halieutiques aux changements climatiques, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. La FAO collaborait également avec le PNUE, entre autres partenaires, notamment dans le cadre du Programme pour les mers régionales, en vue de mettre en place des stratégies écosystémiques, ainsi que sur la question des changements climatiques. M. Lukman a rappelé que l'Initiative du Triangle du Corail visait, de manière harmonisée avec les partenaires régionaux, à regrouper des ressources pour faire face aux changements climatiques, mais noté qu'il était difficile d'obtenir les financements nécessaires, notamment au niveau régional.

104. Répondant à une question relative à l'incorporation des connaissances traditionnelles aux activités de l'Initiative du Triangle du Corail, M. Lukman a dit que ces connaissances étaient incluses dans le cadre du processus participatif qu'elle utilisait.

105. Une délégation a souligné qu'il importait d'associer le secteur privé à la collecte et l'analyse de données. Une autre délégation s'est dite préoccupée par le fait que, pour les populations qui vivaient sur des atolls, l'utilité des systèmes d'alerte rapide était limitée, compte tenu du fait qu'elles ne pouvaient pas être évacuées vers des terrains plus élevés et qu'il n'y avait pas d'infrastructures pour les reloger rapidement. M. Sakya a répondu qu'une technique novatrice en cours d'élaboration permettrait d'avertir 5 à 25 jours à l'avance d'un épisode sismique afin que la zone puisse être évacuée à temps. Il espérait que cette technologie pourrait être incluse aux systèmes d'alerte aux tsunamis.

106. La COI-UNESCO a indiqué qu'elle examinerait les procédures opératoires standard pour tous les types d'alerte afin de garantir que les pertes humaines et matérielles soient réduites au minimum. L'évaluation et la prévision de la hausse du niveau des mers dans différentes régions restaient très incertaines.

107. Répondant à une question concernant le type d'informations communiquées dans les stages sur les prévisions météorologiques et climatiques appliquées à l'agriculture (*Climate field schools*), M. Sakya a noté que ces informations

comprenaient des données et tendances à court et long termes, établies à partir des paramètres pertinents pour la zone choisie par les participants.

108. Une délégation a demandé comment améliorer la sécurité et la stabilité juridiques et combler les insuffisances du cadre juridique international en vigueur, à la lumière des effets des changements climatiques sur les frontières maritimes. Mme Hioureas a recommandé que des accords de délimitation maritime soient conclus. Une autre délégation a fait remarquer que les négociations sur la délimitation maritime étaient coûteuses et chronophages, tandis que les accords de développement conjoint conclus avec un pays voisin pouvaient s'appliquer à toutes les questions maritimes non réglées, notamment celle des ressources halieutiques. Mme Hioureas a proposé que des mesures soient prises pour conclure ce type d'accord ou garantir le maintien des accords existants, malgré l'évolution de la situation due aux changements climatiques. Elle a relevé que, par exemple, dans certains cas, les droits ne se chevauchaient plus à la suite de la modification des lignes de base. Une délégation a dit que le fait de conclure un accord de délimitation trop tôt risquait d'entraîner la réouverture des négociations lors de nouveaux changements causés par la hausse du niveau des mers, et qu'elle préférerait les accords de développement conjoint. Des avis divergents ont été exprimés sur les conséquences juridiques des sentences arbitrales relatives au droit de la mer.

109. Répondant à une question sur les conséquences de la hausse du niveau des mers dans le cas des coordonnées fixes figurant dans les traités internationaux de frontière maritime, Mme Hioureas a noté que, si un changement fondamental de situation ne pouvait être invoqué comme motif de cessation ou de retrait d'un traité établissant une frontière, les motifs d'une telle décision pouvaient exister, compte tenu du fait que la question de l'incertitude géographique n'avait pas été envisagée lors des négociations relatives à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle a également noté qu'il était possible de faire figurer des clauses en la matière dans les traités de frontière maritime afin de tenir compte du fait que la situation pouvait évoluer et de prévenir de futurs différends. Une délégation a redit qu'un changement fondamental de situation ne pourrait pas être invoqué comme motif de cessation ou de retrait d'un traité établissant une frontière. Elle a également insisté sur la nécessité de garantir la stabilité du droit international et appelé à la prudence dans le recours excessif aux zones de développement conjoint en tant qu'alternative à la délimitation de frontières maritimes, en notant que ces zones présupposaient la légitimité des revendications.

110. En réponse à une question concernant le financement de l'expertise juridique nécessaire dans les négociations de frontière maritime, Mme Hioureas a fait observer que des fondations privées étaient intéressées à soutenir les activités des États en la matière, à la lumière de la hausse du niveau des mers. M. Moustahfid a également indiqué que la FAO pourrait apporter son concours pour les activités relatives aux questions relevant de son mandat.

111. Notant qu'une analyse juridique approfondie des effets de la hausse du niveau des mers sur le droit de la mer était nécessaire, certaines délégations ont proposé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour des travaux de la Sixième Commission de l'Assemblée générale ou de la Commission du droit international. Une délégation a noté que la charge de travail de la Sixième Commission était déjà considérable et qu'une future réunion du Processus consultatif pourrait porter sur cette question.

Point 4 de l'ordre du jour

Coopération et coordination interinstitutions

112. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique a fait une déclaration, en sa qualité de Coordonnateur d'ONU-Océans, et présenté des informations sur les activités du mécanisme depuis la dix-septième réunion du Processus consultatif, notamment en ce qui concerne la question à l'examen³.

113. Le Coordonnateur a dit qu'ONU-Océans continuait de mettre en œuvre son mandat de renforcement et de promotion de la coordination et de la cohérence des activités du système des Nations Unies liées aux océans et aux zones côtières, tout en faisant remarquer la dynamique née de la Conférence sur les océans. Il a appelé l'attention sur l'organisation, pendant la Conférence, de deux manifestations parallèles d'ONU-Océans, prévues le 5 juin 2017 et, en collaboration avec ONU-Eau, le 7 juin 2017. Les membres d'ONU-Océans avaient également activement participé à l'examen de projets de documents de réflexion pour les sept dialogues de partenariat prévus lors de la Conférence. Ils avaient aussi décidé d'inscrire leur engagement volontaire axé sur la sensibilisation aux cadres réglementaires et directifs liés aux océans, ainsi que sur les activités des membres participant à leur mise en œuvre.

114. À la lumière du prochain examen du mandat d'ONU-Océans, lors de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le Coordonnateur a appelé l'attention sur certaines réalisations d'ONU-Océans à ce jour, notamment le lancement d'un inventaire des missions et activités d'ONU-Océans, et l'efficacité de la coopération et de la coordination entre toutes les institutions compétentes. Il a mis l'accent sur les difficultés et les possibilités relatives à l'amélioration de la coopération et la coordination interinstitutions. En ce qui concerne les possibilités qui s'offraient à ONU-Océans, il a notamment dit qu'il était nécessaire de mieux associer les membres actuels, mais également diverses organisations essentielles, par exemple le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a souligné que les membres d'ONU-Océans souhaitaient être « Unis dans l'action » pour aider les États à mettre en œuvre le Programme 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 14. Avec le soutien nécessaire, les membres d'ONU-Océans pourraient intensifier leur participation aux activités de renforcement des capacités et de sensibilisation concernant les questions relatives aux zones côtières et océaniques. Le Coordonnateur a noté que, pour renforcer le rôle d'ONU-Océans, il faudrait modifier son mandat en le clarifiant, notamment pour ce qui est d'élaborer des projets communs. Un soutien financier devrait également être envisagé.

Point 5 de l'ordre du jour

Sélection des thèmes et des experts afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale

115. Se référant aux paragraphes 333 et 335 de la résolution 71/257 de l'Assemblée générale, les Coprésidents ont demandé que les propositions et avis relatifs à la façon de concevoir une sélection transparente, objective et sans exclusive des thèmes et des experts soient exprimés, afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale. Aucune déclaration n'a été faite.

³ La déclaration est accessible dans son intégralité à l'adresse www.unoceans.org/documents/en/.

Point 6 de l'ordre du jour**Questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses travaux futurs sur les océans et le droit de la mer, compte tenu des dispositions de la résolution 71/257 concernant le thème de la dix-neuvième réunion du Processus consultatif**

116. Les Coprésidents ont appelé l'attention sur la liste composite simplifiée des questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher lors de futurs travaux et invité les représentants à formuler des observations, tout en rappelant la décision de l'Assemblée selon laquelle le Processus consultatif informel aurait pour thème, à sa dix-neuvième réunion, en 2018, « Le bruit sous-marin anthropique ». Certaines délégations se sont dites satisfaites de ce thème.

117. Certaines délégations ont demandé que la question des modes de consommation et de production durables, en particulier en ce qui concerne la durabilité des océans, soit inscrite sur la liste. Les Coprésidents ont invité les représentants qui souhaitaient proposer que d'autres questions soient inscrites sur la liste à les leur soumettre ou à les communiquer au secrétariat par écrit, avant la fin de la réunion.

118. Certaines délégations ont noté que les propositions de thèmes devant être examinés dans le cadre du Processus consultatif étaient sans préjudice des négociations menées par l'Assemblée générale sur la résolution relative aux océans et au droit de la mer.

119. Une délégation a proposé que le Processus consultatif serve de forum pour l'examen régulier de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et d'autres objectifs du Programme 2030 liés aux océans. Une autre délégation a rappelé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable était l'organe chargé de l'examen et du suivi du Programme 2030.

120. L'importance que revêtait le Processus consultatif informel en tant que forum unique en son genre auquel pouvaient participer aussi bien des experts scientifiques et techniques que des représentants des gouvernements pour débattre d'un large éventail de questions relatives au droit de la mer a été soulignée.
